

L'argent de poche versé aux jeunes : l'apprentissage de l'autonomie financière

Christine Barnet-Verzat et François-Charles Wolff *

L'argent de poche versé aux enfants constitue une toute première forme de transfert intergénérationnel. L'enquête *Éducation* 1992 révèle que, pour la France, les trois quarts des enfants scolarisés âgés de 6 à 25 ans reçoivent de l'argent de leurs parents pour un montant moyen de plus de 3 000 francs (460 euros) par bénéficiaire au cours de l'année scolaire, qu'il s'agisse de versements réguliers ou non. Ces aides augmentent très nettement avec l'âge de l'enfant et surtout avec son niveau de scolarité, en particulier lors des passages en sixième, en seconde et dans l'enseignement supérieur.

L'autonomie financière des enfants progresse avec l'âge. Cette progression s'accompagne d'une plus grande régularité des versements d'argent de poche et une interaction complexe s'opère avec les revenus gagnés par l'enfant. Ce processus d'autonomie varie selon les milieux sociaux et selon le type d'études poursuivies. Les enfants reçoivent davantage d'argent de poche lorsque leurs parents disposent de revenus importants et appartiennent à des catégories sociales élevées.

Dès le plus jeune âge, ces aides sont incitatives de la part des parents et relèvent d'une forme de réciprocité dans les relations entre générations : 18,2 % des familles qui ont versé des aides ponctuelles l'ont fait pour inciter les enfants à travailler à l'école, 18,5 % pour rémunérer des travaux faits à la maison. Les motivations des parents n'apparaissent donc pas seulement fondées sur l'altruisme.

* Christine Barnet-Verzat appartient au LEN-CEBS de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Nantes et à l'Ined. François-Charles Wolff appartient au LEN-CEBS de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Nantes, à la Direction des recherches de la CNAV et à l'Ined (Wolff@sc-eco.univ-nantes.fr).
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Les échanges entre les générations s'organisent suivant deux circuits distincts, l'un de nature privée par l'intermédiaire de la famille, l'autre de nature publique à travers la protection sociale et ses différents prélèvements et redistributions. Parallèlement à l'avènement de l'État-providence et aux crises qui ont pu l'affecter, les liens intergénérationnels ont fait l'objet d'une redécouverte récente (Segalen, 1995). Les changements démographiques de ces dernières années ont, en effet, modifié de manière fondamentale les relations entre les générations. Avec l'allongement de la durée de vie, la colongéité des générations successives qui en résulte a de profondes incidences sur le potentiel de solidarité au sein de la famille, tant dans la vie quotidienne que dans les périodes de crise, avec une multiplication des échanges qui concernent désormais au moins trois générations successives (Attias-Donfut, 1996).

Autrefois largement ascendantes, ces solidarités privées circulent aujourd'hui principalement dans le sens descendant, à l'inverse des transferts publics qui sont dans une large mesure destinés aux plus âgés avec les retraites. L'enjeu de ces mécanismes de redistribution familiale s'avère d'importance compte tenu de leur incidence dans le débat sur l'avenir des retraites, sur les inégalités sociales et de manière plus large sur les questions d'équité intergénérationnelle (Masson, 1999).

L'ordre de grandeur dont on dispose pour la France atteste de l'ampleur de ces transferts familiaux. En 1994, les transferts monétaires *inter vivos* représenteraient ainsi près de 135 milliards de francs par an et les trois-quarts de ces flux financiers sont dirigés des ascendants vers les descendants (de Barry *et al.*, 1996) ; à ce montant s'ajoutent près de 200 milliards de francs par an sous forme d'héritages et de donations. Encore ne s'agit-il là que de la partie facilement mesurable des transferts privés, les aides en nature et en temps posant de sérieux problèmes d'évaluation monétaire.

Les évaluations précédentes sous-estiment sans doute largement le poids du soutien familial en France. Ces échanges peuvent prendre des formes diverses (Marpsat, 1991 ; Kessler *et al.*, 1991) : les aides des parents aux enfants regroupent notamment les héritages et donations, les aides financières, les prêts avantageux, les dépenses d'éducation, les aides en

nature, le temps d'éducation et la garde des petits-enfants (1). La diffusion de chacune de ces formes de transfert apparaît significative entre les générations (Attias-Donfut, 1995 ; Crenner, 1999), mais cette multiplicité entrave la mesure précise de l'effort financier des parents à l'égard de leur progéniture.

Les échanges monétaires viennent rythmer les différents âges de la vie, avec chronologiquement de l'argent de poche, des dons ponctuels, des aides à l'acquisition du logement, des donations et enfin des héritages. Les différentes études statistiques se sont d'abord consacrées aux transferts reçus le plus tardivement dans le cycle de vie, héritages et donations, en raison de l'importance de ces sommes d'argent dans le patrimoine des ménages (Accardo, 1997 ; Accardo *et al.*, 1996 ; Laferrère, 1988). Plus récemment, Arrondel et Wolff (1998a) et Laferrère (1997) se sont intéressés aux déterminants des différentes aides versées aux enfants, sous forme de contributions pour le logement, d'argent, de prêt et de caution.

Ces deux premiers types d'aides apportées pendant la période de formation des enfants s'apparentent le plus souvent à des investissements dans le capital humain des enfants. Les prêts et les cautions correspondent davantage à des transferts qui peuvent être expliqués par le fait que les jeunes bénéficiaires sont souvent contraints par la liquidité, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent emprunter librement sur les marchés financiers. Globalement, plus de 40 % des ménages qui ont des enfants vivant hors du domicile parental leur ont déjà apporté au moins une aide et près d'un tiers des jeunes de plus de 18 ans et non corésidents déclarent avoir reçu un don ponctuel en argent des parents au cours des cinq dernières années, pour un montant moyen global d'environ 37 000 francs (Arrondel et Wolff, 1998a ; Wolff, 2000a).

En se limitant à des transferts organisés entre des unités générationnelles non corésidentes, les études précédentes font l'impasse sur d'autres formes de solidarités qui semblent pourtant essentielles pour les jeunes sur le plan économique. Il s'agit en particulier de l'hébergement des enfants par les parents, qui

1. La liste n'est pas exhaustive : il convient également de prendre en compte les cadeaux de fin d'année qui représentent près de deux tiers du budget cadeaux des ménages (Herpin et Verger, 1996).

a augmenté de manière sensible sur les 15 dernières années car leur départ se réalise de plus en plus tardivement et sur une période plus longue (Galland, 1995 ; Laferrère, 2000), ainsi que de l'argent de poche. Lorsque les jeunes sont étudiants et ce, quel que soit leur lieu de résidence, dans un logement propre ou au domicile parental, Herpin et Verger (1997) rappellent que l'essentiel de leurs charges est assuré financièrement par l'aide de la famille : les transferts privés représentent ainsi 73 % des ressources individuelles pour les étudiants, contre 16 % pour les revenus du travail et les allocations-chômage et 9 % pour les bourses et les revenus minimums d'insertion (2).

Si l'argent de poche est assurément un poste essentiel du budget des jeunes, on dispose toutefois de peu d'informations statistiques sur le sujet. Par exemple, Bozon (1990) et Marpsat (1991) indiquent que 58 % des jeunes de 14 à 20 ans reçoivent régulièrement de l'argent de poche ; cette proportion s'avère plus forte pour les plus jeunes et pour les garçons, et la diffusion augmente de manière sensible lorsque les parents sont cadres ou exercent une profession intermédiaire (3).

Les différents montants reçus par les jeunes à cette occasion et surtout l'organisation de ces aides qui peuvent commencer dès le plus jeune âge restent néanmoins largement méconnus. Or, il se trouve qu'une enquête sur les efforts d'Éducation des familles, datant de 1992, permet de répondre très largement aux différentes interrogations soulevées par ces versements sous forme d'argent de poche. Les

questions relatives à ce thème n'ont pas fait l'objet d'une investigation empirique précise. Les analyses économiques se sont surtout intéressées à des transferts financiers entre adultes, le soutien aux enfants étant exclusivement abordé dans sa dimension d'investissement en capital humain. Cette étude s'inscrit donc dans la réflexion récente sur la nature des solidarités entre les générations et leur organisation au sein de la famille.

Des aides financières conséquentes, mais inégalement distribuées

D'après l'enquête *Efforts d'Éducation* réalisée par l'Insee et l'Ined (cf. encadré 1), les aides financières versées par les parents à leurs enfants scolarisés sont fréquentes, avec 74 % de bénéficiaires entre 6 et 25 ans (cf. tableau 1). Cette forte diffusion s'explique assurément par la prise en compte de deux formes d'aides : de l'argent de poche dont le montant est fixé à l'avance et versé régulièrement, et des sommes d'argent versées de manière occasionnelle. Les parents utilisent un peu plus

2. Si l'on se limite à la sous-population des étudiants, la part de l'aide privée familiale représente 78 % des ressources individuelles pour les jeunes au domicile parental et sans revenu du travail, 85 % pour les jeunes rattachés au foyer des parents et sans revenu du travail, et un peu moins de 70 % lorsque les jeunes perçoivent un revenu du travail (Herpin et Verger, 1997, cf. tableau 3).

3. À partir d'une enquête rétrospective auprès de jeunes adultes de 25 à 34 ans décrivant les relations avec leurs parents, Bozon et Villeneuve-Gokalp (1994) s'intéressent aux différentes aides financières reçues par ces jeunes, mais l'information disponible dans l'enquête reste limitée.

Tableau 1
Diffusion et montant des aides financières des parents

En francs			
Aides	Part de bénéficiaires (en %)	Montant moyen par an	Montant moyen par bénéficiaire et par an
Argent de poche ou aides ponctuelles	74,0	2 258 <i>(5 340)</i>	3 060 <i>(6 017)</i>
Argent de poche	45,0	1 577 <i>(4 558)</i>	3 531 <i>(6 295)</i>
Aides ponctuelles	53,4	637 <i>(1 905)</i>	1 266 <i>(2 531)</i>
Argent de poche et aides ponctuelles	23,6		5 106 <i>(7 418)</i>
Argent de poche seul	21,3		3 238 <i>(6 613)</i>
Aides ponctuelles seules	29,6		1 084 <i>(2 377)</i>

Lecture : les écarts-types sont en italique et entre parenthèses.
Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

souvent cette seconde forme de transfert, les aides ponctuelles bénéficiant à 53 % des enfants contre 45 % pour les versements réguliers. Globalement, le montant moyen reçu sur une période de 10 mois correspondant à l'année scolaire est de l'ordre de 2 258 francs (344 euros) par enfant, 3 060 francs (466 euros) si on se limite aux seuls bénéficiaires. Mais les sommes versées régulièrement représentent plus du double de celles données de manière occasionnelle (1 577 francs contre 637 francs). Ces deux formes de transferts semblent donc répondre à des logiques de redistribution intergénérationnelle différentes.

L'enquête précise les occasions auxquelles sont effectués les transferts occasionnels. Dans plus d'un cas sur deux (56 %), les parents versent de l'argent au fur et à mesure des besoins des bénéficiaires. Les autres événements cités font référence à des dépenses exceptionnelles uniquement (30 % des cas) et à certains types de dépenses ou postes de budget sans précision supplémentaire (14 % des cas). De ce fait, il n'est pas surprenant d'observer une relation d'indépendance entre les deux formes de transferts, forfaitaires et ponctuels : 21 % des enfants reçoivent seulement de l'argent de poche pour un montant moyen de 3 238 francs,

Encadré 1

L'ARGENT DE POCHE DANS L'ENQUÊTE ÉDUCATION INED-INSEE

Réalisée conjointement par l'Insee et par l'Ined, l'enquête *Éducation* fournit de nombreux renseignements sur les efforts d'éducation à la fois financiers, en nature et en temps, qui sont réalisés par les familles durant un an. L'enquête porte sur un échantillon représentatif au niveau national de 5 300 ménages, ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 2 à 25 ans, interviewés entre les mois de mai et de juin 1992 de façon à pouvoir établir un bilan de l'année scolaire écoulée. De nombreux résultats tirés de son exploitation ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans le numéro 293 d'Économie et Statistique (1996). Les différentes questions posées concernent en particulier les multiples dépenses occasionnées par la scolarisation des enfants. Pour les enfants, on connaît la trajectoire scolaire complète avec les choix d'établissement, les activités linguistiques ou encore les activités non scolaires. Des informations complémentaires ont par ailleurs été directement recueillies auprès des enfants scolarisés, avec la mise en œuvre de questionnaires spécifiques pour les collégiens, les lycéens et les étudiants du supérieur. Outre ces précisions sur les comportements et les attitudes dans la famille à l'égard de l'éducation, l'enquête fournit de nombreux renseignements sur les aspects socio-économiques de la famille, en particulier sur les ressources du ménage et sur celles des enfants, avec une distinction pour ces derniers entre leurs revenus propres et le soutien des parents dont ils peuvent bénéficier.

Les aides financières reçues sont connues avec précision pour un ou bien deux enfants du ménage tiré(s) au hasard, scolarisé(s) et ayant de 2 à 25 ans, la sélection s'effectuant à partir des prénoms des enfants qui arrivent en tête d'après l'ordre alphabétique (1). L'enquête *Éducation* comporte deux questions principales sur l'autonomie financière des enfants. D'une part, les parents indiquent s'ils ont donné régulièrement à chaque enfant sélectionné de l'argent de poche ou bien une somme forfaitaire (fixée à l'avance) depuis la rentrée scolaire. D'autre part, on sait s'il arrive aux parents de leur verser en dehors de l'argent de poche des sommes non fixées à l'avance. Dans les deux cas, les montants transmis depuis septembre 1991 jusqu'à la date de l'enquête ainsi que les modalités du calcul de ces aides en argent sont enregistrés. Des infor-

mations complémentaires sont disponibles sur les sommes non fixées à l'avance : les parents précisent à quelle occasion ils ont versé l'argent aux enfants et, sur la somme globale, ils détaillent le montant donné en paiement de travaux faits pour eux ainsi que le montant pour récompenser les résultats scolaires. Ces données sont en tout cas beaucoup plus complètes que celles fournies par l'enquête *Loisirs* 1987-1988, utilisée par Bozon (1990) et Marpsat (1991) (2).

Une difficulté posée par l'étude de l'autonomie financière des enfants scolarisés consiste à savoir comment s'organise le paiement des dépenses d'éducation. Par exemple, il n'y a pas vraiment de différence pour l'enfant, en termes de ressources disponibles, s'il reçoit une aide de ses parents et doit avec cet argent subvenir à ses besoins scolaires ou bien si cet effort scolaire est directement pris en charge par les parents. Là encore, l'enquête apporte plusieurs éléments d'information sur les dépenses liées à la scolarité et sur le logement pour les enfants qui vivent habituellement hors du ménage pendant la semaine. Pour différents postes (frais de scolarité, frais de demi-pension ou pension, achats de fournitures scolaires, etc.), on sait si le paiement est réalisé par les parents seuls, par l'enfant avec le forfait provenant des parents ou avec un apport spécial des parents, par l'enfant avec ses propres moyens, ou enfin par d'autres personnes. Ces renseignements permettent ainsi de savoir si, par l'intermédiaire de ces aides, les enfants disposent réellement de ressources propres pour leurs besoins personnels ou bien s'il s'agit davantage d'un transfert de compétence tel que les parents délèguent aux enfants tout ou partie de la gestion des dépenses occasionnées par leur scolarité.

1. Ce procédé conduit à des résultats qui respectent la représentativité de la population des familles, mais qui sous-estiment légèrement la population des enfants issus de familles nombreuses. Le tirage d'un deuxième enfant dans les familles de deux enfants et plus, réduit considérablement le phénomène.
2. L'enquête sur les loisirs ne comprend qu'une seule question sur l'argent de poche, renseignant sur l'existence ou non d'un versement régulier de la part des parents. L'information est croisée avec l'âge, le sexe de l'enfant et la profession du père.

29 % d'entre eux bénéficient uniquement d'aides ponctuelles pour un montant moyen de 1 084 francs, 25 % des enfants ne reçoivent rien et 24 % des jeunes parviennent à cumuler les deux types d'apport (cf. tableau 1) (4). Les enfants qui sont dans cette dernière situation perçoivent globalement plus (5 106 francs), avec des montants plus élevés pour chaque forme de transfert : l'argent de poche représente dans ce cas plus des deux tiers (68 %) de l'ensemble de sommes d'argent reçues.

Comme on l'observe habituellement pour les formes de transferts qui interviennent plus tardivement dans le cycle de vie (donations et héritages), les inégalités entre les enfants sont assez significatives. Les sommes d'argent versées se caractérisent donc par des dispersions importantes (cf. tableau 2). Si la majorité du soutien familial correspond à de petites sommes, certains parents consacrent des montants beaucoup plus élevés à leurs enfants chaque année. Ainsi, la médiane est de 1 000 francs pour l'ensemble des aides et les 10 % des montants les plus élevés excèdent la valeur de 7 800 francs. Ce neuvième décile est même égal à 9 000 francs si l'on se limite aux seuls

versements d'argent de poche. La distribution apparaît en revanche moins étalée pour les aides ponctuelles qui sont surtout là pour dépanner les enfants en cas de besoin temporaire.

Des aides qui augmentent avec l'âge et l'éducation des jeunes

L'enquête *Efforts d'Éducation* révèle que les caractéristiques des enfants qui influencent le plus les comportements de transferts des parents sont l'âge et le niveau de scolarité des bénéficiaires potentiels. La probabilité de recevoir de l'argent de poche ou bien une aide ponctuelle augmente de façon continue avec l'âge des enfants (cf. graphique I-A). Avant 10 ans, un enfant sur deux reçoit de l'argent. Le taux de diffusion augmente nettement entre 11 et 12 ans pour atteindre 75 % à cet âge. Un nouveau pas est franchi vers 14 ans où

4. La proportion d'enfants qui bénéficient d'aides ponctuelles est en effet la même pour la sous-population des enfants qui reçoit de l'argent de poche (53 %) et celle qui n'en reçoit pas (54 %).

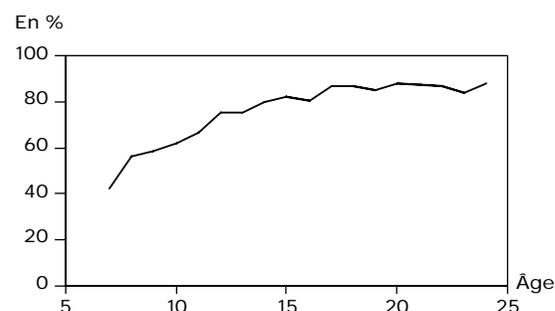
Tableau 2
Dispersion des aides financière des parents

En francs, par an			
Aides	Argent de poche ou aides ponctuelles	Argent de poche	Aides ponctuelles
Décile 1	200	400	100
Quartile 1	500	500	200
Médiane	1 000	1 500	500
Quartile 3	3 000	4 000	1 000
Décile 9	7 800	9 000	3 000

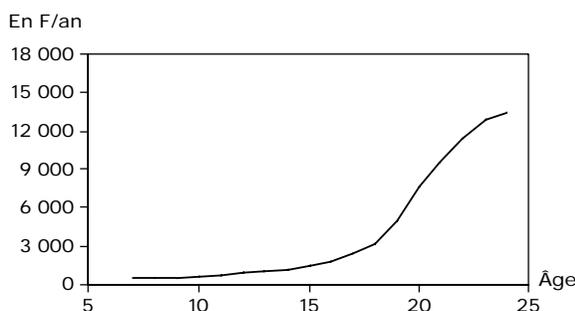
Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

Graphique I
Bénéficiaires en fonction de l'âge des enfants

A - Proportion de bénéficiaires



B - Montant moyen annuel par bénéficiaire



Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

quatre enfants sur cinq sont concernés, puis un autre vers 17 ans où le taux dépasse 85 %. Au-delà de cet âge, les valeurs du taux restent à peu près stables. Quant aux sommes d'argent versées, elles augmentent également régulièrement avec l'âge des bénéficiaires, mais encore une fois, la croissance n'apparaît pas monotone puisque la courbe correspondante présente un point d'inflexion (cf. graphique I-B). Si les montants augmentent dans une proportion limitée entre 6 à 16 ans, passant de 534 à 1 809 francs, l'accroissement est très fort au-delà de 17-18 ans, avec un budget de 7 650 francs à 20 ans et 12 900 francs à 23 ans (5).

Ces statistiques agrégées masquent néanmoins des différences entre les versements des deux formes d'aide (cf. tableau 3). Vers 6-9 ans, 40 % des enfants reçoivent de l'argent ponctuellement, et seulement 20 % régulièrement. Mais la diffusion de l'argent de poche aug-

mentant plus rapidement avec l'âge, un rattrapage s'opère, si bien qu'à l'âge de 24 ans, les taux sont semblables, de l'ordre de 65 % (6). Les sommes d'argent reçues par les enfants qui en bénéficient offrent les mêmes profils par âge, avec une forte augmentation jusqu'à 18 ans. Les montants restent cependant plus faibles à tous les âges lorsqu'il s'agit d'aides

5. L'accroissement annuel, de l'ordre de 25 % entre 13 et 16 ans, dépasse 30 % vers 17-18 ans, culmine à 55 % à 19-20 ans, puis se réduit au-delà. Si l'on estime des courbes de tendance linéaires sur les deux périodes en prenant 19 ans pour point d'inflexion, le montant moyen estimé par bénéficiaire augmente d'environ 290 francs par année d'âge supplémentaire pour des jeunes âgés de 19 ans et moins et de 1 500 francs pour les jeunes de plus de 19 ans.

6. L'enquête sur les loisirs faisait apparaître un taux de diffusion des versements réguliers de l'ordre de 58 % entre 14 et 20 ans révolus, avec une décroissance avec l'âge, puisque la proportion passe de 63 à 54 % entre 14-16 ans et 17-20 ans. L'enquête Éducation fournit presque exactement le même chiffre pour le groupe d'âge 14-20 ans (57,4 %), mais avec une croissance continue avec l'âge (51,7 % à 14-16 ans, 62,4 % à 17-20 ans), qui s'inscrit dans une tendance générale de diffusion progressive des versements avec l'âge de l'enfant.

Tableau 3
Les aides en fonction de l'âge des bénéficiaires

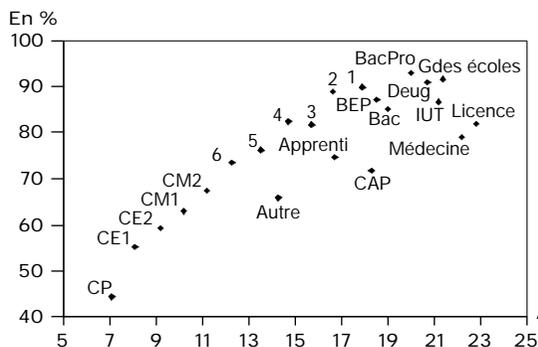
Aides Âge	Argent de poche ou aides ponctuelles		Argent de poche		Aides ponctuelles	
	Diffusion	Montant (1)	Diffusion	Montant (1)	Diffusion	Montant (1)
6-9 ans	52,0	539	20,4	658	39,8	359
10-11 ans	64,3	684	30,7	768	49,3	417
12-13 ans	75,0	967	41,7	1 065	54,3	516
14-16 ans	81,0	1 469	51,7	1 472	56,9	787
17-18 ans	87,0	2 803	60,2	2 765	61,1	1 295
19-20 ans	86,7	6 181	65,0	6 084	58,1	2 552
21-22 ans	87,0	10 376	64,9	10 616	62,7	3 511
23 ans et plus	85,7	13 157	65,2	12 560	64,9	4 945

1. Montant moyen par bénéficiaire et par an.

Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

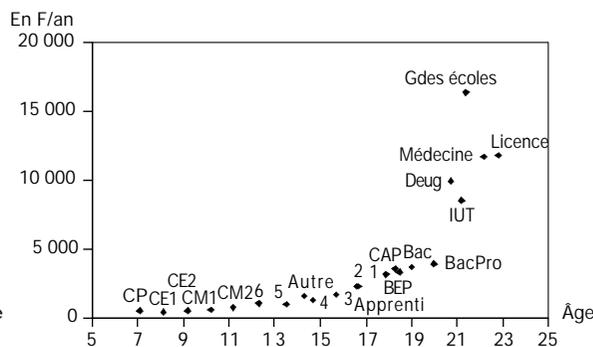
Graphique II
Bénéficiaires en fonction de l'âge et de la scolarité des enfants

A - Proportion de bénéficiaires



Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

B - Montant moyen annuel par bénéficiaire



ponctuelles. Les parents privilégient aux jeunes âges les versements occasionnels, d'un montant souvent peu élevé, car il est vraisemblable que cela leur confère un certain droit de regard sur l'utilisation qui est faite de l'argent. Lorsque l'enfant grandit, une plus grande régularité se met en place avec la diffusion de l'argent de poche, une forme de transfert qui traduit davantage leur autonomie financière progressive. Des sommes non fixées à l'avance continuent à être versées pour répondre aux imprévus des enfants.

Compte tenu de la forte corrélation entre l'âge et l'éducation des jeunes, la proportion de bénéficiaires et le montant moyen reçu augmentent de façon significative avec le niveau scolaire de l'enfant (cf. tableau 4). Cette dernière variable semble même jouer un rôle encore plus important que celui de l'âge. Une augmentation significative de la proportion de bénéficiaires accompagne les entrées respectivement en sixième, en quatrième et en seconde, ce qui explique les phénomènes observés vers 12 ans, 14 ans et 17 ans (cf. graphique II-A).

Pour un âge donné, des écarts non négligeables existent en fonction du type de cursus scolaire. Les aides sont, par exemple, moins fréquentes pour les jeunes qui suivent une filière technique courte, apprentissage ou CAP, avec un taux d'aide inférieur à 75 %, alors qu'il excède 85 % pour la tranche d'âge correspondante. En ce qui concerne les montants reçus (cf. graphique II-B), le même type de phénomène est observé : les enfants reçoivent davantage en Deug qu'en IUT ou bien qu'en BTS (environ 1 400 francs). Pour les études longues, il existe un avantage très net à être dans une grande école plutôt qu'à l'université : le taux d'aide est supérieur de 10 points avec 92 % de bénéficiaires et le montant moyen par enfant aidé s'élève à 16 390 contre 11 780 francs.

Le niveau de revenus des parents qui est très lié au type de cursus suivi par les enfants est très probablement en partie responsable des écarts observés. Mais l'origine sociale n'explique pas tout puisque, au niveau du baccalauréat par exemple, les parents donnent moins d'argent de poche aux enfants en filière

Tableau 4
Les aides en fonction du niveau scolaire des enfants

Diffusion en %, montant en francs par an

Scolarité	Argent de poche ou aides ponctuelles		Argent de poche		Aides ponctuelles	
	Diffusion	Montant (1)	Diffusion	Montant (1)	Diffusion	Montant (1)
CP	44,3	577	16,8	742	33,6	377
CE1	55,2	484	19,1	700	44,3	301
CE2	59,6	578	26,0	632	45,0	399
CM1	62,9	657	27,4	811	47,2	403
CM2	67,3	740	33,9	802	52,8	431
Sixième	73,3	1 073	42,9	1 199	52,8	513
Cinquième	76,4	984	43,4	1 025	54,2	600
Quatrième	82,2	1 296	52,8	1 244	57,9	718
Troisième	81,7	1 700	50,5	1 766	57,5	893
Prép. apprentissage	74,6	2 287	38,0	2 700	57,1	1 162
CAP	71,8	3 540	43,7	3 871	50,0	1 725
BEP-BT	87,0	3 374	61,4	3 200	63,4	1 588
Seconde	88,8	2 343	64,3	2 218	61,1	1 145
Première	89,6	3 170	64,2	3 055	64,3	1 410
Terminale	85,0	3 733	62,1	3 582	54,8	1 818
Bac professionnel	93,0	3 956	66,7	4 376	61,4	1 423
IUT - STS - BTS	86,7	8 530	65,6	8 158	59,8	3 477
Deug	91,0	9 949	72,6	9 610	66,7	3 169
Licence, maîtrise, 3 ^e cycle	81,9	11 781	56,3	12 138	62,3	4 747
Prépa. grande école	91,6	16 394	76,0	15 415	58,1	5 785
Médecine, pharmacie, dentaire	79,0	11 686	60,5	12 095	72,2	3 486
Autres	67,5	1 653	50,0	1 710	35,0	594

1. Montant moyen par bénéficiaire et par an.

Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

générale par rapport aux études professionnelles : 85 % de bénéficiaires au lieu de 93 %, 3 730 au lieu de 3 960 francs. Enfin, les versements ont tendance à devenir moins répandus aux âges les plus élevés, par exemple avec le passage de Deug (91 %) en licence-maîtrise-troisième cycle (82 %), mais ceux qui en bénéficient perçoivent des sommes plus élevées. Il s'agit là de l'effet conjugué de deux phénomènes : de moins en moins d'enfants dépendent de leurs parents à ces âges car ils s'assurent financièrement, mais ceux qui sont encore dans cette situation ont des besoins importants et reçoivent un soutien massif de leurs parents.

Le détail entre l'argent de poche et les aides ponctuelles fournit quelques renseignements complémentaires (cf. tableau 4). Par exemple, les jeunes qui suivent une formation technique courte sont peu nombreux à obtenir de l'argent de poche, mais les bénéficiaires reçoivent des sommes élevées. Au niveau des études supérieures longues, les jeunes en grandes écoles reçoivent beaucoup plus souvent de l'argent de poche que ceux à l'université, et pour des montants nettement plus élevés, signe d'une plus grande indépendance et peut-être aussi d'un plus grand éloignement géographique. Les seconds doivent davantage compter sur les aides ponctuelles de leurs parents même si celles-ci restent d'un montant moyen inférieur de 1 000 francs, ces écarts traduisant sans aucun doute le milieu social des parents.

Des différences mineures entre garçons et filles

Globalement, la proportion de bénéficiaires est un peu plus élevée pour les filles que pour les

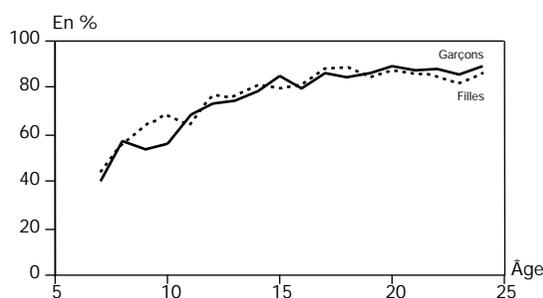
garçons, avec un taux de diffusion égal à 75 % au lieu de 73 %. En revanche, le montant moyen par bénéficiaire est un peu plus faible, de l'ordre de 3 000 francs pour les premières au lieu de 3 130 francs pour les seconds. Les écarts ne sont toutefois guère significatifs. Il faut en fait inclure l'effet de l'âge pour mieux comprendre les spécificités par sexe (cf. graphique III-A). Notamment, les filles reçoivent plus tôt de l'argent que les garçons, le taux de diffusion pour les filles étant en moyenne un peu plus élevé jusqu'à l'âge de 18 ans. En revanche, au-delà de cet âge, la proportion de bénéficiaires devient plus importante pour les garçons, surtout aux âges les plus élevés, avec un écart de 3 points pour les 22-23 ans et de 7 points pour les 24 ans et plus. Les montants versés sont pratiquement identiques pour les deux sexes jusqu'à l'âge de 18 ans (cf. graphique III-B). Ensuite, les garçons ont à leur disposition des sommes d'argent plus importantes et les différences sont là encore sensibles pour les jeunes de plus de 19 ans. Les garçons ont 14 700 francs à 23 ans contre 11 160 francs pour les filles, et 16 240 francs au-delà contre 11 780 francs.

Une analyse plus fine montre que les comportements des parents varient suivant le sexe des enfants uniquement pour les aides ponctuelles. Si les filles sont un peu plus nombreuses à en profiter (54 % au lieu de 53 %), le montant moyen par enfant aidé est relativement plus important pour les garçons. Ces derniers peuvent en moyenne compter sur 140 francs de plus (1 340 contre 1 200 francs), différence somme toute modeste puisqu'elle concerne une année scolaire complète.

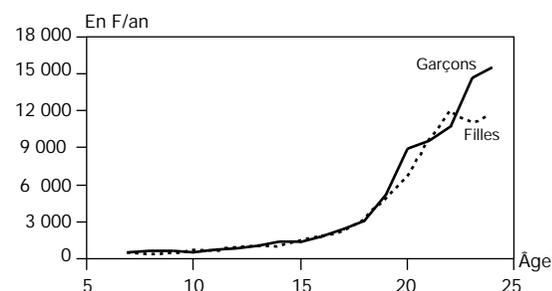
Ces écarts s'expliquent selon toute vraisemblance par la nature des occasions qui impli-

Graphique III
Bénéficiaires suivant le sexe et l'âge des enfants

A - Proportion de bénéficiaires



B - Montant moyen annuel par bénéficiaire



Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

quent le versement. Les garçons reçoivent un peu plus souvent pour des dépenses exceptionnelles que les filles qui sont davantage aidées au fur et à mesure de leurs besoins. Contrairement à ce qu'observaient Bozon (1990) et Marpsat (1991), les versements réguliers semblent également distribués entre garçons et filles. Entre 14 et 21 ans, l'enquête *Loisirs* faisait apparaître une diffusion de 60 % pour les garçons et 57 % pour les filles, l'enquête *Éducation* de respectivement 57 % et 58 %. Il est fort possible que les écarts observés sur la première enquête citée ne soient pas significatifs.

Les enfants issus de familles nombreuses reçoivent moins souvent d'argent que ceux nés dans des familles de taille réduite, et ils perçoivent des montants nettement plus faibles : 3 797 francs pour un enfant unique, 2 419 francs pour un enfant ayant au moins trois frères et sœurs (cf. tableau 5). Cet effet négatif de la taille de la fratrie n'est pas surprenant. Les familles nombreuses sont, en effet, d'autant plus fréquentes que les revenus sont faibles. En outre, pour un revenu donné, les ressources allouées à chaque enfant ont tendance à être d'autant plus faibles qu'ils sont en nombre élevé (7).

Vers une autonomie financière progressive

Ces transferts en argent provenant des parents ne constituent pas nécessairement un bon indicateur du niveau d'aisance des jeunes. Il convient en effet de savoir quel usage est réservé à ces sommes d'argent. En particulier, il est possible que certains enfants reçoivent beaucoup d'argent de poche, mais qu'ils soient ensuite obligés d'utiliser cette somme pour financer par eux-mêmes les dépenses liées à la poursuite des études. À l'inverse, d'autres

peuvent apparaître relativement moins aidés par leurs parents, qui vont en contrepartie apporter une contribution plus importante aux frais de scolarité. Ces deux logiques de redistribution s'opposent sur le degré d'autonomie financière qui est accordé aux enfants dans la gestion de leur budget et de leur vie quotidienne.

Le paiement des dépenses de scolarité est dans une très large mesure assuré par les parents. Leur montant global, qui s'élève à environ 2 820 francs par année scolaire en moyenne, est financé à hauteur de 2 720 francs par les parents, soit une proportion égale à 97 %. Cette intervention massive se vérifie pour tous les postes budgétaires concernés, frais d'inscription, de pension, d'assurance scolaire, achat de vêtements scolaires, de fournitures. Seuls les frais de transport apparaissent plus fréquemment financés par les enfants avec leurs ressources propres, dans 4 % des cas, et dans une moindre mesure, les livres scolaires (3 %). Les fournitures scolaires peuvent parfois être achetées par les enfants, avec un forfait ou un apport spécial des parents.

Bien sûr, la part des dépenses prise en charge par les enfants augmente de manière significative avec l'âge de ces derniers. Si elle reste inférieure à 1 % jusqu'à l'âge de 18 ans, la croissance est ensuite très rapide : 4 % à 19 ans, 9 % à 22 ans et près de 14 % à 23 ans et au-delà. Or, c'est à ces mêmes âges que les versements d'argent augmentent fortement. Ces résultats soulignent ainsi la fonction

7. Des données transversales ne permettent pas de déceler d'éventuels phénomènes de compétition entre les différents enfants pour les ressources parentales, car les enfants d'une même famille ont nécessairement des âges et donc des besoins différents, et une comparaison toutes choses égales par ailleurs est impossible.

Tableau 5
Les aides en fonction du nombre d'enfants dans la famille

Scolarité	Diffusion en %, montant en francs par an					
	Argent de poche ou aides ponctuelles		Argent de poche		Aides ponctuelles	
	Diffusion	Montant (1)	Diffusion	Montant (1)	Diffusion	Montant (1)
1 enfant	77,9	3 797	48,9	4 395	58,1	1 370
2 enfants	74,5	3 039	44,9	3 474	55,7	1 297
3 enfants	73,2	3 078	46,3	3 595	49,8	1 164
4 enfants ou plus	71,1	2 419	40,4	2 896	48,9	1 154

1. Montant moyen par bénéficiaire et par an.

Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

d'intermédiation de ces aides aux jeunes. Les parents diminuent progressivement le paiement direct des dépenses scolaires de leurs enfants au profit d'un financement indirect, ou ces derniers utilisent les aides dont ils bénéficient pour assurer eux-mêmes leurs frais. Cependant, un certain nombre de dépenses restent totalement contrôlées par les parents, même lorsque les enfants sont grands. Il s'agit de dépenses connues et fixes, comme les frais de scolarité et d'assurance, ou encore les vêtements exigés par l'école.

L'apport des parents s'accompagne donc d'un engagement accru des enfants et il peut s'interpréter comme un transfert de responsabilité vers une plus grande autonomie financière. Avec l'âge, les jeunes reçoivent certes plus d'argent, mais ils doivent davantage s'assumer. Il y a ainsi une relation positive entre le montant des aides financières reçues et la part des dépenses scolaires à la charge des jeunes (cf. graphique IV). Là encore, la croissance est fortement non linéaire puisque la contribution des enfants représente 3 % des dépenses totales lorsqu'ils ont entre 3 000 et 4 000 francs par an, et plus de 10 % au-delà de 5 000 francs. La diminution de la part des dépenses des parents lorsque le montant d'argent de poche augmente signifie que des jeunes fortement aidés ne sont pas forcément plus à l'aise financièrement que ceux qui sont moins aidés. Il importe en effet d'inclure à la fois les transferts qui sont directement versés aux jeunes et les aides indirectes de la part des parents qui s'effectuent par le paiement de leurs dépenses courantes.

Afin de contrôler cette évolution du transfert de responsabilité, les montants d'argent de

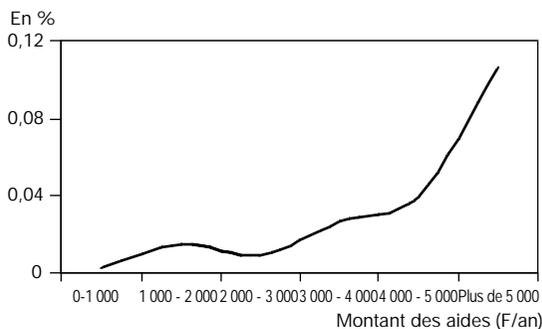
poche ont aussi été calculés hors dépenses transférables, en excluant notamment les frais liés à la scolarisation et au logement (cf. graphique V). Les résultats obtenus soulignent alors la robustesse de l'interprétation précédente, puisque l'argent de poche hors dépenses transférables augmente sensiblement moins vite avec l'âge de l'enfant, surtout au-delà de 20 ans, âge à partir duquel les enfants assurent de plus en plus le financement de dépenses prises auparavant en charge par leurs parents.

Un transfert progressif du pouvoir de décision

Compte tenu de l'ampleur des sommes versées, on pourrait s'attendre à ce que leur calcul fasse l'objet de discussions serrées au sein de la famille, mais les rapports intergénérationnels restent largement gouvernés par les parents avec ou sans concertation. Ainsi, les situations où les parents déterminent les montants alloués sans en discuter avec les enfants apparaissent les plus nombreuses (47 % des cas) et 41 % des parents calculent leur effort financier en discussion avec les enfants. De manière surprenante, l'avis des enfants est dominant dans près de 12 % des familles : les enfants calculent les sommes d'argent en discutant avec leurs parents dans 9 % des cas et 3 % des parents déclarent payer sans discuter ce qui a été calculé par leur descendance.

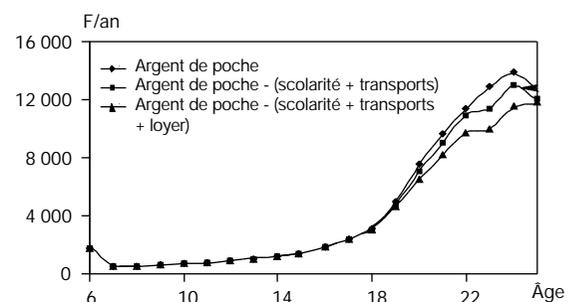
La situation évolue cependant avec l'âge des enfants (cf. graphique VI). Lorsqu'ils sont jeunes, la décision relève unilatéralement des parents dans 75 % des cas, le quart restant préférant entamer très tôt le dialogue. La

Graphique IV
Part des dépenses scolaires financées par les enfants



Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

Graphique V
Montant moyen par bénéficiaire en fonction de l'âge des enfants



Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

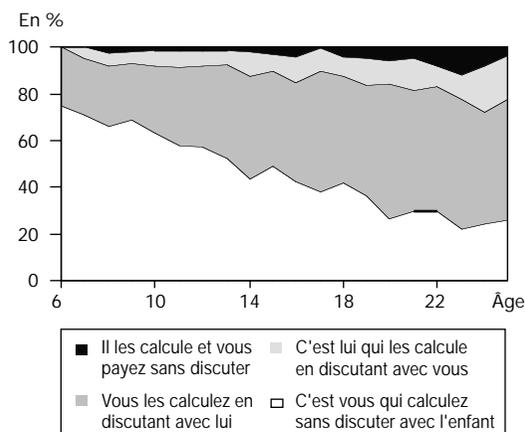
situation s'inverse peu à peu et les cas où les parents prennent seuls la décision deviennent minoritaires lorsque les enfants entrent dans l'adolescence, vers 13 ans. Une position dominante des enfants dans la décision reste rare, même lorsqu'ils deviennent grands, ce qui montre que les parents n'abandonnent pas leur pouvoir d'arbitrage dans ce domaine.

En tout cas, l'affectation des aides aux enfants s'effectue dans un climat familial que l'on peut qualifier d'harmonieux puisque les sommes versées ont provoqué des désaccords entre les parents et les enfants pour seulement 7 % des cas. Ces conflits sont associés à une intervention plus fréquente des jeunes dans la décision, dans la mesure où, en cas de désaccord, seulement 34 % des parents calculent les sommes sans en discuter avec l'enfant, tandis que 50 % de parents décident de la somme après concertation et 13 % des aides sont calculées par les enfants après discussion.

Une interaction complexe avec les revenus des enfants

Pour compléter leurs ressources, certains jeunes commencent à travailler à partir de l'âge de 16 ans ; auquel cas, ils disposent de revenus propres. Il est alors intéressant de savoir si les parents modifient ou non les sommes d'argent qu'ils versent à leur progéniture, et le cas échéant mesurer l'éventuelle substitution qui peut en résulter. Néanmoins, ce type d'analyse demeure délicat avec l'information dont on dispose, puisqu'elle a été

Graphique VI
Mode de calcul des sommes versées en fonction de l'âge des enfants



Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

recensée sur une seule année (8). L'enquête transversale sur les efforts d'éducation des familles pose le problème de l'endogénéité vraisemblable de l'offre de travail des jeunes, et donc le revenu qui en découle. Les enfants peuvent ainsi travailler parce qu'ils estiment ne pas recevoir assez d'argent de leurs parents pour subvenir à leurs besoins et loisirs, ou bien ils peuvent ne pas participer au marché du travail s'ils ont au préalable une dotation importante. En conséquence, il n'est guère possible de savoir si les parents ajustent leurs aides aux comportements des enfants ou bien si ces derniers travaillent plus ou moins en fonction des sommes d'argent à leur disposition (9).

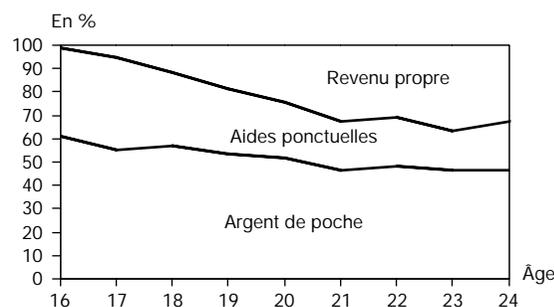
L'enquête précise les revenus uniquement pour les enfants âgés de 16 ans et plus. Pour ceux-ci, les trois quarts sont sans ressources propres et les autres perçoivent un revenu à l'exception d'une bourse d'étude, pour un montant moyen de 9 670 francs (10). Avec cette information, a été calculée la répartition des différentes ressources dont disposent les jeunes en fonction de leur âge, à savoir argent de poche, aides ponctuelles et revenu (cf. gra-

8. De manière idéale, il faudrait disposer de données longitudinales à partir desquelles on pourrait évaluer la variation du soutien des parents suite à une éventuelle activité des enfants. Ce type d'analyse est, par exemple, utilisé par Paugam et Zoyem (1997) pour montrer que le soutien financier de la famille complète largement les aides publiques.

9. Compte tenu de la nature des données, il s'avère peu pertinent ici de recourir à une analyse économétrique qui ne renseigne en aucun cas sur la nature de la causalité entre les deux variables, argent de poche et revenu propre.

10. La réception d'une bourse scolaire tend à diminuer de manière sensible l'aide en argent des parents : chez les enfants de 12 ans et plus, 79 % de bénéficiaires au lieu de 84 % pour un montant moyen de 3 000 francs au lieu de 4 160 francs. Néanmoins, cet effet apporte peu d'informations sur une éventuelle substitution entre argent de poche et ressources personnelles. L'octroi d'une bourse doit en effet s'interpréter comme une variable de sélection dans la mesure où les bourses sont plus fréquentes dans les milieux sociaux défavorisés.

Graphique VII
La décomposition des ressources des jeunes selon leur âge



Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

phique VII). Le poids des fonds propres des jeunes scolarisés augmente de manière régulière avec l'âge, reflet de l'indépendance financière croissante à l'égard des parents. Cette hausse s'effectue surtout au détriment de la part de l'argent de poche qui recule d'environ 20 points de 16 à 24 ans (de 61 % à 42 %). En revanche, l'importance des sommes non fixées à l'avance dans le budget global des enfants reste à peu près stable au-delà de 20 ans. Les parents sont donc toujours disposés à venir en aide de manière ponctuelle à leurs enfants lorsque le besoin s'en fait sentir. Cette décomposition paraît néanmoins insuffisante pour discuter de la nature de l'interaction entre revenu propre et transferts familiaux.

Une analyse plus fine consiste à examiner l'importance des contributions parentales en fonction du montant de revenu propre dont dispose l'enfant (cf. tableau 6). Les enfants disposant de ressources personnelles reçoivent moins souvent de l'argent de leurs parents (83 % au lieu de 87 %), mais des sommes beaucoup plus importantes (près de deux fois plus). Il s'agit d'un effet de sélection : les enfants qui travaillent ont des besoins plus importants et sont davantage aidés. En revanche, la proportion de bénéficiaires diminue régulièrement au fur et à mesure qu'ils disposent d'un revenu plus élevé : 90 % des enfants sont aidés lorsqu'ils gagnent moins de 3 000 francs, mais seulement 73 % lorsqu'ils gagnent plus de 12 000 francs. Cette substitution joue surtout au niveau de l'argent de poche, la proportion d'aides ponctuelles restant relativement stable. Mais la causalité n'est pas claire. Les parents diminuent-ils la fréquence de leurs aides parce que leurs enfants gagnent plus d'argent, ou bien les enfants travaillent-ils plus parce que leurs parents cessent peu à peu de leur verser des aides ?

L'intérêt d'avoir des parents aisés

Le recours à l'analyse économétrique permet de montrer l'importance des caractéristiques des parents sur les choix de transferts. Pour étudier l'effet des différents facteurs explicatifs toutes choses égales par ailleurs, on a estimé par un modèle *probit* la probabilité qu'un enfant reçoive de l'argent de poche ou une aide non fixée à l'avance de ses parents, et par un modèle *tobit* la somme d'argent effectivement reçue le cas échéant (cf. encadré 2). Les résultats de l'estimation économétrique révèlent que les mêmes variables affectent la diffusion et les montants des transferts (cf. tableau 7).

Les comportements d'aides dépendent fortement du milieu social des parents, les deux facteurs déterminants étant le niveau de revenu et la catégorie sociale du chef du ménage. Si l'on introduit le revenu sous une forme discrète, les différentes modalités de cette variable augmentent toutes au seuil de 1 % la probabilité d'être aidé. Les effets ne sont pas linéaires et soulignent le bénéfice important qui peut exister pour un jeune d'avoir des parents fortunés. La probabilité estimée de recevoir de l'argent est égale à 76,2 % d'après les caractéristiques moyennes de l'échantillon. Celle-ci augmente de 4,1 points lorsque les parents gagnent entre 100 000 et 135 000 francs par an, de 6,1 points entre 175 000 et 240 000 francs, et de 12,5 points lorsqu'ils disposent de plus de 240 000 francs (11). Les

11. Dans le tableau 7, le revenu du ménage est introduit sous une forme quadratique dans la régression. Les résultats indiquent que la probabilité de transfert augmente régulièrement avec le revenu jusqu'à une valeur de 460 000 francs. Dans l'enquête, 2,5 % des parents bénéficient d'un salaire supérieur à cette valeur.

Tableau 6
Les aides en fonction des revenus des enfants de 16 ans et plus

Aides	Argent de poche ou aides ponctuelles			Argent de poche			Aides ponctuelles		
	Diffusion	Montant /bénéf.	Montant moyen	Diffusion	Montant /bénéf.	Montant moyen	Diffusion	Montant /bénéf.	Montant moyen
Revenu									
Sans revenu propre	86,7	4 685	4 054	62,5	4 742	2 937	59,2	1 917	1 064
Avec revenu propre	83,1	8 635	7 175	61,1	8 600	5 217	60,1	3 317	1 898
Moins de 3 000 F	90,1	7 322	6 584	71,8	7 300	5 238	63,1	2 265	1 359
De 3 000 à 4 999 F	88,0	6 841	6 075	65,5	6 507	4 196	59,3	3 263	1 821
De 5 000 à 6 999 F	83,8	8 963	7 456	61,5	8 810	5 421	63,2	3 204	1 928
De 7 000 à 11 999 F	81,5	8 913	7 353	60,5	8 708	5 267	62,0	3 229	1 959
12 000 F et plus	72,5	11 940	8 476	46,7	13 360	6 027	53,6	4 751	2 394

Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

Encadré 2

L'ESTIMATION ÉCONOMÉTRIQUE DES AIDES

Pour étudier l'effet des caractéristiques des parents sur les comportements de transferts, on a recours à une analyse économétrique qui permet d'obtenir l'effet propre de chaque facteur explicatif. Dans ce cadre, on peut considérer que les transferts sont déterminés suivant une procédure en deux étapes, qui distingue le choix discret lié à la probabilité d'aide et le choix continu relatif à la somme d'argent reçue par chaque bénéficiaire (Cox, 1987).

La diffusion des transferts est estimée à partir d'un modèle *probit dichotomique*. Soit t_i une variable latente qui indique le versement d'une aide à l'enfant i , c'est-à-dire que t_i est strictement positive lorsque le transfert T_i a effectivement lieu et t_i est négative ou nulle dans le cas contraire. Cette variable latente est retenue sous la forme $t_i = \alpha' X_i + \varepsilon_i$, où X_i désigne un vecteur de facteurs explicatifs qui concernent les parents, α' correspond au vecteur de coefficients associé, et ε_i est un résidu aléatoire distribué selon une loi normale de moyenne nulle et d'écart-type unitaire.

Les probabilités de transfert sont donc $P(T_i = 0) = 1 - \Phi(\alpha' X_i)$ et $P(T_i = 1) = \Phi(\alpha' X_i)$, où Φ est la fonction de répartition de la loi normale. La vraisemblance du modèle probit, définie par $L = \prod_i P(T_i = 0)^{1-T_i} P(T_i = 1)^{T_i}$, peut donc s'écrire sous la forme $\ln L = \sum_{T_i=0} \ln (1 - \Phi(\alpha' X_i)) + \sum_{T_i=1} \ln \Phi(\alpha' X_i)$.

La probabilité estimée d'être aidé est alors égale à $\Phi(\hat{\alpha}' X)$ et les effets marginaux qui précisent l'intensité avec laquelle chaque variable affecte les comportements se calculent à partir de la formule $\phi(\hat{\alpha}' X)\hat{\alpha}$, avec ϕ la fonction de densité de la loi normale et $\hat{\alpha}'$ la valeur estimée de α' .

Les enfants reçoivent une somme d'argent lorsque la probabilité d'aide est égale à 1. Soit l'équation de montant $T_i = \beta' X_i + \mu_i$, avec μ_i un résidu normalement distribué. Le modèle qui s'applique devient : $E[T_i | t_i > 0] = \beta' X_i + E[\mu_i | \varepsilon_i > -\alpha' X_i]$,

où ε_i et μ_i suivent une loi normale bivariable de moyenne nulle et de corrélation ρ . L'estimation correspond à un modèle économétrique en deux étapes, où l'on corrige le biais de sélection en introduisant le ratio de Mill défini par $\phi(\beta' X_i) / \Phi(\beta' X_i)$, dans l'équation de montant appliquée aux sommes d'argent strictement positives (Heckman, 1979).

Néanmoins, en pratique, l'estimation de ce type de modèles s'avère particulièrement délicate. En effet, une solution peut être trouvée s'il existe des variables qui influencent fortement la probabilité de réalisation d'une aide, mais qui ne modifient pas le montant effectivement versé. Dans le cas contraire, les résultats obtenus sur l'équation de montant sont particulièrement sensibles à la spécification retenue pour l'estimation du choix discret (Manning *et al.*, 1987). Le modèle de sélection en deux étapes est donc particulièrement instable lorsque le modèle n'est pas correctement spécifié. Surtout, pour l'application réalisée ici, il apparaît difficile de trouver des variables qui affectent de manière différenciée la probabilité d'aide et les sommes d'argent versées.

De ce fait, pour expliquer les montants transmis, on a estimé un modèle *tobit* à l'instar de plusieurs études sur les transferts *inter vivos* (Altonji *et al.*, 1996 ; Schoeni, 1997). La spécification de ce modèle est donnée par $T_i = 0$ si $t_i \leq 0$, mais $T_i = t_i$ si $t_i > 0$. Si l'on retient désormais t_i sous la forme $t_i = \beta' X_i + \mu_i$ où le résidu μ_i suit une loi normale de moyenne nulle et d'écart-type σ^2 , on obtient $E[T_i | X_i] = \Phi(\beta' X_i / \sigma) (\beta' X_i + \sigma \lambda_i)$, où λ_i est défini par $\lambda_i = \phi(\beta' X_i / \sigma) / \Phi(\beta' X_i / \sigma)$.

La vraisemblance du modèle *tobit* devient alors :

$$\ln L = \sum_{T_i > 0} -0,5[\ln 2\pi + \ln \sigma^2 + (T_i - \beta' X_i)^2 / \sigma^2] + \sum_{T_i = 0} \ln [1 - \Phi(\beta' X_i / \sigma)]$$

Les effets marginaux pour les différentes variables sont donnés par $\Phi(\hat{\beta}' X_i / \sigma) \hat{\beta}$, avec $\hat{\beta}'$ la valeur estimée de β' . Chaque variation d'un facteur explicatif exerce en fait une double incidence, l'une sur la probabilité qu'une observation soit dans la partie positive de la distribution et l'autre sur la moyenne conditionnelle de t_i (McDonald et Moffit, 1980).

Tableau 7
L'effet des caractéristiques des parents sur les aides aux enfants

Variables	Probabilité (1)			Montant (2)		
	coefficient	t de student	effet marginal	coefficient	t de student	effet marginal
Constante	- 0,283	- 2,85		- 3 727,0	- 8,76	
Situation matrimoniale						
Célibataire	0,201	2,36**	0,062	1 007,4	2,82***	581,7
Marié	Réf.			Réf.		
Veuf	0,034	0,27	0,010	- 428,3	- 0,85	- 247,3
Divorcé	0,267	3,56***	0,083	1 334,9	4,71***	770,8
Âge						
35 ans et moins	Réf.			Réf.		
De 36 à 40 ans	- 0,100	- 1,65*	- 0,031	- 499,9	- 1,81*	- 288,7
De 41 à 45 ans	- 0,066	- 1,04	- 0,021	- 579,3	- 2,05**	- 334,5
De 46 à 50 ans	0,091	1,20	0,028	54,2	0,17	31,3
Plus de 50 ans	0,051	0,62	0,016	431,5	1,27	249,2
Nombre d'enfants						
1 enfant	Réf.			Réf.		
2 enfants	- 0,062	- 0,98	- 0,019	- 785,3	- 3,17***	- 453,4
3 enfants	- 0,142	- 2,10**	- 0,044	- 1 004,8	- 3,73***	- 580,2
4 enfants et plus	- 0,177	- 2,36**	- 0,055	- 1 367,0	- 4,44***	- 789,3
Diplôme						
Sans diplôme	Réf.			Réf.		
CEP	0,077	1,22	0,024	99,5	0,37	57,5
BEPC, CAP, BEP	0,032	0,62	0,010	55,7	0,25	32,2
Baccalauréat	0,023	0,29	0,007	634,5	1,90*	366,4
Enseignement supérieur	0,056	0,71	0,017	163,0	0,52	94,1
Catégorie sociale						
Agriculteur	- 0,215	- 1,81*	- 0,067	- 306,6	- 0,57	- 177,0
Indépendant	0,172	2,37**	0,053	975,9	3,32***	563,5
Profession libérale, cadre	0,225	2,83***	0,070	1 164,2	3,76***	672,2
Profession intermédiaire	0,132	2,33**	0,041	439,0	1,87*	253,5
Employé	0,103	1,71*	0,032	233,8	0,92	135,0
Ouvrier	Réf.			Réf.		
Revenu annuel du ménage						
Revenu (10 ⁶ -6)	0,264	5,26***	0,082	1 271,7	6,19***	734,3
Revenu au carré (10 ⁶ -12)	- 0,028	- 4,03***	- 0,009	- 91,1	- 3,18***	- 52,6
Enfant de sexe masculin	- 0,049	- 1,34	- 0,015	129,1	0,86	74,5
Âge de l'enfant						
Moins de 10 ans	Réf.			Réf.		
De 10 à 12 ans	0,408	7,75***	0,126	1 257,5	5,04***	726,1
De 13 à 15 ans	0,786	13,45***	0,244	2 321,3	8,95***	1 340,3
De 16 à 18 ans	0,956	14,79***	0,296	3 696,3	13,54***	2 134,3
19 ans et plus	0,997	14,31***	0,309	8 849,7	30,91***	5 109,9
Sigma				5 375,5	91,0***	
Nombre d'observations		6 031			5 773	
Nombre de bénéficiaires		4 461			4 270	
Chi ² (degrés de liberté)		669,42 *** (26)			1 958,89*** (26)	
Log vraisemblance		- 3 123,42			- 43 716,56	

1. Modèle *probit* dichotomique.
2. Modèle *tobit*.

Lecture : Réf. : modalité de référence ; *** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %.
Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

effets que l'on observe sont analogues pour les montants reçus, qui augmentent plus que proportionnellement avec le niveau de revenu.

Cet effet de richesse se conjugue à un effet de la catégorie sociale des parents, toutes choses égales par ailleurs, même si son intensité est moins importante en comparaison. Comme l'observaient Bozon (1990) et Marpsat (1991) sur l'enquête *Loisirs*, il est préférable pour un jeune d'avoir des parents qui exercent une profession de cadre ou bien d'indépendant, et dans une moindre mesure une profession intermédiaire : les transferts sont à la fois plus fréquents et plus importants, avec près de 1 245 francs supplémentaires par an. À l'inverse, les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs doivent plus souvent se passer du soutien financier de leurs parents, la probabilité estimée d'aide diminuant par exemple de près de 7,5 points parmi les agriculteurs. Les jeunes issus de ces milieux sociaux sont appelés à devenir plus rapidement autonomes sur le plan financier. En revanche, le niveau d'éducation du chef de famille ne modifie pas de manière pertinente la diffusion des transferts, alors que les montants transmis sont un peu plus élevés pour des parents bacheliers. Ce résultat diffère de ce que l'on observe pour les aides versées aux enfants non corésidents, qui sont toujours plus fréquentes parmi les parents les plus diplômés (Arrondel et Wolff, 1998a).

Les choix des parents dépendent également de leurs caractéristiques démographiques. Les aides sont plus fréquentes lorsque le chef de famille n'est pas marié (cf. tableau 7). La probabilité moyenne estimée pour le versement d'argent augmente ainsi de 5,6 points pour un parent célibataire et surtout de 7,4 points pour un parent divorcé (au seuil de 1 %). Dans ces deux cas, les parents cherchent sans doute à responsabiliser plus tôt les enfants en leur accordant une certaine autonomie financière. Il est possible que les versements servent à financer les déplacements plus fréquents de ces enfants. Il peut aussi s'agir d'un effet de substitution du temps accordé à l'enfant par de l'argent, puisque les parents isolés disposent en moyenne de moins de temps pour s'occuper des enfants que ceux vivant en couple.

Toutes choses égales par ailleurs, l'âge du chef de famille ne constitue pas une variable pertinente pour expliquer les comportements d'aides. En fait, les transferts dépendent avant tout de l'âge des enfants qui indique leurs besoins ; les différentes modalités augmentent

de manière très importante à la fois la probabilité estimée d'aide et le montant moyen transmis. Enfin, les transferts diminuent avec le nombre d'enfants. Cet effet s'observe surtout pour les familles nombreuses, comprenant au moins trois enfants. Ainsi, la probabilité moyenne estimée de transfert se réduit de 4,3 points pour les familles avec trois enfants et de 5,7 points pour celles avec quatre enfants et plus. Les montants transmis diminuent de manière significative dès le deuxième enfant, avec près de 700 francs en moins chaque année. Ce résultat traduit un arbitrage de type qualité-quantité tel que le partage des ressources du ménage s'effectue sur un nombre plus important de bénéficiaires. Le sexe de l'enfant n'apparaît affecter de manière significative ni la probabilité, ni le montant du don (12).

Les mêmes régressions ont été estimées sur le sous-échantillon des parents qui vivent en couple, de façon à mesurer l'effet propre des caractéristiques des conjoints. La régression comporte alors les âges du père et de la mère, les niveaux d'éducation du père et de la mère, la catégorie sociale du père et l'exercice d'une activité de la mère, ainsi que le revenu du ménage, le nombre d'enfants et leur âge. Si les âges des deux conjoints sont sans incidence, les aides sont d'autant plus fréquentes que la position relative de la mère dans le couple est élevée. Ainsi, la probabilité de versements d'argent n'est pas modifiée par le diplôme du père, alors qu'elle s'accroît lorsque la mère a un baccalauréat ou a suivi des études supérieures (au seuil de 5 %) (13). Par ailleurs, les enfants reçoivent plus souvent des transferts lorsque la mère exerce une activité professionnelle à catégorie sociale donnée du père.

Ces deux effets attestent de l'importance du poids économique de la mère au sein du couple dans les décisions familiales, en particulier celles concernant le bien-être des enfants. Ce résultat rejoint certaines constatations qui ont été faites sur les dépenses de

12. On a également introduit dans la spécification une variable croisée pour les indicatrices d'âge et de sexe afin de savoir si les différences observées au-delà de 22 ans étaient ou non significatives. Les résultats économétriques révèlent que les écarts ne sont pas pertinents du point de vue statistique.

13. Une spécification alternative consiste à introduire dans la régression le niveau de diplôme du père et la position relative de la mère (niveau de diplôme supérieur, égal ou inférieur à celui du conjoint). Dans ce cas, à éducation donnée du père, les versements d'argent augmentent lorsque la mère possède un diplôme supérieur à celui de son conjoint (au seuil de 15 %).

Tableau 8
L'effet des caractéristiques des parents sur les différents types d'aides

Variables (1)	Seulement de l'argent de poche		Seulement des aides ponctuelles		Argent de poche et aides ponctuelles	
	coefficient	t de student	coefficient	t de student	coefficient	t de student
Constante	- 2,007	- 8,89	- 0,720	- 3,78	- 2,838	- 11,86
Situation matrimoniale						
Célibataire	0,422	2,24**	0,197	1,20	0,590	3,12***
Marié	Réf.		Réf.		Réf.	
Veuf	- 0,248	- 0,86	0,188	0,76	0,119	0,44
Divorcé	0,499	3,10***	0,279	1,83*	0,753	4,76***
Âge						
35 ans et moins	Réf.		Réf.		Réf.	
De 36 à 40 ans	0,009	0,06	- 0,271	- 2,40**	- 0,100	- 0,67
De 41 à 45 ans	0,075	0,51	- 0,134	- 1,13	- 0,219	- 1,41
De 46 à 50 ans	0,246	1,43	0,181	1,25	0,089	0,51
Plus de 50 ans	0,294	1,62	0,068	0,43	- 0,031	- 0,17
Nombre d'enfants						
1 enfant	Réf.		Réf.		Réf.	
2 enfants	- 0,112	- 0,81	- 0,041	- 0,33	- 0,199	- 1,50
3 enfants	- 0,026	- 0,18	- 0,255	- 1,93*	- 0,449	- 3,12***
4 enfants et plus	- 0,188	- 1,15	- 0,182	- 1,24	- 0,575	- 3,48***
Diplôme						
Sans diplôme	Réf.		Réf.		Réf.	
CEP	0,280	2,04**	0,089	0,72	0,096	0,67
BEPC, CAP, BEP	0,037	0,32	0,039	0,40	0,081	0,69
Baccalauréat	0,088	0,49	0,042	0,27	0,022	0,12
Enseignement supérieur	0,308	1,79*	0,003	0,02	0,049	0,29
Catégorie sociale						
Agriculteur	- 0,496	- 1,82*	- 0,186	- 0,84	- 0,551	- 1,89*
Indépendant	0,338	2,18**	0,219	1,56	0,354	2,22**
Prof. libérale, cadre	0,391	2,27**	0,099	0,61	0,771	4,57***
Profession intermédiaire	0,147	1,17	0,158	1,43	0,411	3,31***
Employé	0,160	1,21	0,167	1,44	0,233	1,71*
Ouvrier	Réf.		Réf.		Réf.	
Revenu annuel du ménage						
Revenu (10 ⁰⁻⁶)	0,362	3,40***	0,374	3,72***	0,692	6,27***
Revenu au carré (10 ⁰⁻¹²)	- 0,036	- 2,48**	- 0,046	- 3,16***	- 0,072	- 4,72***
Enfant de sexe masculin	- 0,067	- 0,84	- 0,132	- 1,86*	- 0,036	- 0,45
Âge de l'enfant						
Moins de 10 ans	Réf.			Réf.		
De 10 à 12 ans	0,666	5,29***	0,459	4,67***	1,214	8,30***
De 13 à 15 ans	1,364	10,17***	0,875	7,83***	2,128	13,99***
De 16 à 18 ans	1,814	12,46***	0,895	6,96***	2,695	16,59***
19 ans et plus	1,838	11,74***	0,823	5,84***	2,913	17,05***
Nombre de bénéficiaires	1 379		1 896		1 532	
Nombre d'observations	6 016					
Chi ² (degrés de liberté)	1 170,32*** (78)					
Log vraisemblance	- 7 710,52					
1. Modèle <i>logit multinomial</i> .						

Lecture : la modalité de référence correspond à l'absence d'aides versées, soit 1 686 observations. Les coefficients de cette modalité sont tous nuls par hypothèse (condition d'identifiabilité).

Réf. : modalité de référence ; *** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %.

Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

santé ou d'éducation (Thomas, 1990 et 1993 ; Lundberg *et al.*, 1997). Le pouvoir économique de la mère semble exercer un effet qualité positif en direction des enfants. Toutefois, les données ne permettent pas d'examiner plus en détail cette hypothèse en l'absence de renseignements sur la répartition des revenus entre les conjoints.

Le cumul des aides dans les familles les plus fortunées

L'étude précédente retient pour variable dépendante le versement d'aides financières sans prendre en compte les éventuelles spécificités entre l'argent de poche et les sommes non fixées à l'avance. Il est pourtant intéressant de caractériser le profil des parents en fonction du type d'aide utilisé. Compte tenu des combinaisons possibles, un modèle *logit multinomial* a été estimé, qui fait intervenir quatre variables latentes correspondant aux niveaux d'utilité pour chaque alternative, avec des résidus aléatoires supposés mutuellement indépendants (14). Les estimateurs indiquent alors la probabilité relative que les parents aient recours à une certaine combinaison de transfert par rapport à une absence d'aide (cf. tableau 8).

Lorsque les parents apportent une seule forme de transfert, il existe plusieurs différences significatives entre l'argent de poche et les aides ponctuelles. Si l'occurrence de ces deux types de contribution augmente de manière à peu près identique avec le niveau de revenu annuel du ménage, les effets relatifs à la catégorie sociale s'observent seulement pour l'argent de poche et non pour les transferts ponctuels. La diffusion de l'argent de poche est alors plus importante parmi les indépendants et les cadres, alors qu'elle diminue pour les agriculteurs. L'existence d'une aide régulière ne dépend guère du nombre d'enfants dans la famille, même si l'effet observé est plutôt négatif ; on l'observe plus souvent parmi les célibataires et surtout parmi les divorcés. La diffusion des aides ponctuelles est donc principalement fonction des ressources des parents, alors qu'il semble exister dans certains milieux sociaux une volonté d'assurer une autonomie financière aux enfants scolarisés grâce à un versement régulier d'argent de poche.

Les versements multiples interviennent surtout lorsque les parents sont fortunés comme

le montre l'effet positif et fortement progressif du revenu du ménage, surtout au-delà de 240 000 francs annuel. Les cumuls apparaissent également beaucoup plus importants dans toutes les professions par rapport aux ouvriers à l'exception des agriculteurs, avec une incidence marginale particulièrement marquée parmi les cadres et les professions libérales. En revanche, le versement des deux formes d'aides s'avère davantage sensible à la taille de la fratrie, puisque cette variable exerce une incidence négative et significative à partir du troisième enfant. Plus les frères et sœurs sont nombreux et plus les parents sont amenés à réaliser des arbitrages dans leurs comportements de redistribution financière et à adopter systématiquement un type de versement plutôt qu'un autre.

Des motivations parentales plurielles

L'enquête sur les efforts d'éducation des familles permet d'apporter un éclairage sur les motivations de ces comportements de transmission. En envisageant les transferts sous l'angle de choix rationnels, les économistes se sont intéressés depuis une quinzaine d'années aux motifs qui poussent les parents à s'occuper de leurs enfants. Deux grands types de modèles économiques sont à distinguer (Laferrère, 1999) :

- *l'altruisme* où les parents se préoccupent du bien-être de leurs enfants et effectuent des transferts en fonction des besoins et revenus de ces derniers ;
- *l'échange* où les aides versées s'inscrivent dans une structure de réciprocité et correspondent à la contrepartie d'un transfert passé, présent ou futur rendu par l'enfant (cf. encadré 3).

L'information dont on dispose dans l'enquête sur la nature des aides versées aux jeunes permet d'illustrer la diversité des attitudes dans les

14. Certes, l'hypothèse de résidus indépendants dans le modèle logit multinomial peut ne pas paraître raisonnable, surtout si l'on interprète les résidus comme des variables inobservées. Il serait sans doute préférable d'estimer un modèle probit multinomial où les résidus sont corrélés suivant une loi normale multivariée, et qui peuvent désormais être estimés à partir des méthodes de simulation numérique. Le problème suivant se pose alors : dans la régression, les probabilités de choix ne sont fonction que des caractéristiques des ménages et non de variables qui dépendent aussi de la modalité choisie. Or, en l'absence de variables spécifiques aux alternatives, le modèle probit multinomial ne peut être correctement identifié numériquement (Keane, 1992). D'un point de vue empirique, Alvarez et Nagler (2001) ont montré que les estimateurs obtenus à partir des deux modèles, logit multinomial et probit multinomial, sont très proches et ne justifient sans doute pas le recours à la seconde spécification compte tenu des problèmes d'estimation sous-jacents.

familles. En effet, on a vu que 45 % des jeunes recevaient des sommes fixées à l'avance. Par définition, ces versements réguliers ne sont guère compatibles avec des motivations altruistes, selon lesquelles les aides doivent être modulées en fonction des besoins des bénéficiaires. En revanche, les sommes d'argent non fixées à l'avance s'apparentent davantage à des transferts bienveillants, d'autant plus que près d'un parent sur deux déclare intervenir financièrement au fur et à mesure des besoins des enfants. Néanmoins, de

nombreux cas d'échange subsistent dans ces transferts ponctuels. En particulier, 19 % des jeunes bénéficiaires ont reçu un paiement en échange de travaux faits pour les parents (15).

L'argent donné pour récompenser les résultats scolaires (18 % des enfants) manifeste de la part des parents une volonté de les inciter

15. Le cumul de ces deux formes d'aides – paiement de services et récompense scolaire – concerne 5,3 % des enfants qui reçoivent des sommes d'argent ponctuelles.

Encadré 3

LES MOTIVATIONS ÉCONOMIQUES DES AIDES

Les économistes distinguent deux modèles principaux de transmissions pour les aides versées par les parents à leurs enfants adultes (Arrondel et Wolff, 1998b ; Laferrère, 1999). D'un côté, les modèles fondés sur l'altruisme supposent que les parents se préoccupent du bien-être des bénéficiaires et en retirent de la satisfaction (Becker, 1991). Ils procèdent en conséquence à une redistribution optimale de leurs ressources financières par le versement d'aides en argent, qui sont destinées normalement aux enfants les moins fortunés (1). De plus, les sommes accordées s'ajustent parfaitement aux éventuelles variations de revenu des deux générations. Pour un niveau de ressources familiales inchangé, un prélèvement arbitraire d'un franc du revenu des parents au bénéfice des enfants diminue le montant de l'aide également d'un franc (Altonji *et al.*, 1997). L'altruisme peut aussi s'exprimer sous une forme impure, auquel cas les parents retirent directement de l'utilité du montant transmis. Compte tenu de ce plaisir supplémentaire lié à l'acte de transfert, les aides interviennent lorsque les parents en retirent la plus grande satisfaction dans ce modèle paternaliste et non lorsque les enfants en éprouvent la nécessité (Andreoni, 1989).

D'un autre côté, dans les modèles d'échange, les aides versées s'inscrivent dans le cadre d'un processus de réciprocité entre les générations. Différents mécanismes sont envisageables. En premier lieu, les transferts aux enfants peuvent correspondre à la contrepartie de services procurés par ces derniers (Cox, 1987). L'aide des jeunes présente le plus souvent des substituts marchands, par exemple lorsqu'elle se rapporte à du jardinage ou du bricolage, mais il existe des situations où les parents n'ont pas la possibilité de recourir au marché lorsqu'il s'agit de contacts et de visites. Le paiement peut intervenir aussitôt les services rendus ou être différé dans le temps. Soit les parents compensent exactement leurs enfants pour la désutilité occasionnée par les services rendus, soit ils les rémunèrent à un taux supérieur à leur valeur marchande. En second lieu, les parents peuvent se substituer aux marchés financiers. Les jeunes ont le plus souvent du mal à emprunter de l'argent sur leurs ressources futures dans une banque. Les parents vont

alors accorder des prêts à leurs enfants, qui sont destinés à être remboursés à un taux pouvant excéder le taux d'intérêt bancaire (Cox, 1990). En présence de trois générations successives, un échange intertemporel égoïste peut se mettre en place au sein de la famille, tel que l'aide aux jeunes enfants s'apparente à un investissement pour les parents qui en reçoivent le remboursement au cours de leurs vieux jours (Cigno, 1991).

Les études menées à ce jour en France sur les motifs des transferts aux enfants ont toutes eu recours à une démarche de nature hypothético-déductive, où l'on cherche à reconstruire *a posteriori* les intentions des parents à partir de l'analyse de leurs comportements de transferts observés. Celles-ci soulignent les limites de ces modèles fondés sur l'altruisme et l'échange, dont les prédictions n'apparaissent pas vérifiées d'après les données (Arrondel et Wolff, 1998a et 1998b ; Wolff, 2000a). Les transferts aux enfants correspondent surtout à des investissements dans le capital humain et les dons sont plutôt anticompensatoires, c'est-à-dire que des enfants riches reçoivent des sommes d'argent plus importantes, toutes choses égales par ailleurs. De plus, les aides ascendantes dépendent surtout des besoins des plus âgés et ne correspondent guère à un remboursement contractuel des enfants (Wolff, 2000b). Néanmoins, faute d'information précise, les comportements d'aides sont toujours analysés de manière globale pour tous les ménages. Cette unicité supposée des motivations paraît particulièrement contestable.

1. Lorsqu'ils sont altruistes, les parents cherchent plus souvent à aider leurs enfants lorsque ces derniers se caractérisent par une position sociale défavorisée. Mais, au fur et à mesure que l'on considère des enfants dotés d'un revenu de plus en plus élevé, les aides ont encore lieu seulement si la bienveillance des parents est toujours plus grande. De ce fait, les sommes versées peuvent être plus élevées pour des enfants fortunés, puisque les parents accordent d'autant plus de poids au bien-être de leurs enfants qu'ils sont altruistes.

à travailler, ce qui est une forme d'investissement dans le capital humain. Ces récompenses s'inscrivent alors dans le cadre d'une formation rationnelle des préférences, au moyen desquelles les parents cherchent à inculquer à leurs enfants certains comportements ou valeurs qu'ils jugent souhaitables (Becker, 1993). Les montants transmis restent cependant peu élevés dans les deux cas : 285 francs par bénéficiaire en moyenne pour les paiements de service, 470 francs pour les récompenses scolaires. Les aides versées aux jeunes

que l'on interprète généralement comme des investissements dans le capital humain n'excluent donc pas les relations de réciprocité et, pour la première fois, on a pu disposer d'une mesure de la fréquence des achats de services entre les générations.

Il est alors intéressant d'examiner les profils des familles concernées par ces pratiques. Trois catégories de transferts non fixés à l'avance (non exclusives) ont été distinguées : un paiement de services, une récompense

Tableau 9
Caractérisation des générations en fonction du type d'aides ponctuelles

	Répartition en %		
	Besoins des enfants	Paiement de services	Récompense scolaire
Situation matrimoniale			
Célibataire	4,1	7,1	7,5
Marié	83,5	82,9	85,6
Veuf	2,6	2,4	1,9
Divorcé	9,7	7,7	4,9
Nombre d'enfants			
1 enfant	13,3	7,1	13,2
2 enfants	48,9	50,5	52,6
3 enfants	23,2	27,8	22,2
4 enfants ou plus	14,6	14,6	12,0
Diplôme			
Sans diplôme	19,5	20,3	20,6
CEP	12,6	14,9	12,3
BEPC, CAP, BEP	37,6	40,0	35,2
Baccalauréat	10,3	7,7	11,6
Enseignement supérieur	19,8	17,0	20,3
Catégorie sociale			
Agriculteur	2,3	3,1	1,0
Indépendant	9,6	14,8	9,6
Profession libérale, cadre	18,7	15,9	19,9
Profession intermédiaire	25,1	20,0	20,7
Employé	12,6	12,8	15,9
Ouvrier	31,6	33,4	32,9
Revenu annuel du ménage			
Inférieur à 100 000 F	17,6	18,1	18,0
De 100 000 à 135 000 F	18,9	21,4	19,7
De 135 000 à 175 000 F	18,8	21,3	17,7
De 175 000 à 240 000 F	22,0	20,1	17,9
Plus de 240 000 F	22,7	19,1	26,6
Âge de l'enfant			
6-9 ans	12,0	15,5	24,7
10-11 ans	10,7	18,8	19,1
12-13 ans	12,6	17,1	18,3
14-16 ans	20,6	23,6	20,6
17-18 ans	15,0	14,6	9,4
19-20 ans	13,8	7,2	4,6
21-22 ans	9,8	2,7	2,7
23 ans et plus	5,5	0,5	0,5

Source : enquête Efforts d'Éducation, Insee-Ined, 1992.

scolaire, les autres cas correspondant davantage aux besoins des enfants. Chacune de ces formes d'aide caractérise une population spécifique (cf. tableau 9). Ainsi, les échanges d'argent contre des services s'observent plus fréquemment lorsque les parents sont indépendants ou agriculteurs, ont un diplôme inférieur au baccalauréat et bénéficient de niveaux intermédiaires de revenu. Le paiement des services s'observe très peu parmi les enfants uniques. Les parents peuvent être plus altruistes dans ce cas, mais le fait d'avoir plusieurs enfants favorise des comportements stratégiques de la part des parents tels que les frères et sœurs sont incités à rendre davantage de services (Bernheim *et al.*, 1985). Les systèmes de récompenses scolaires sont surtout utilisés par les familles aisées. Leur diffusion augmente lorsque les parents exercent une profession de cadre ou bien d'employé et ont suivi des études supérieures. Plus fréquentes chez les couples mariés, ces aides sont beaucoup plus répandues lorsque le revenu du ménage excède 240 000 francs par an. Ces incitations au travail restent néanmoins limitées aux plus jeunes enfants, surtout les 6-9 ans et dans une

16. Par comparaison, le paiement des services s'observe également plus souvent chez les enfants peu âgés, mais la croissance de la proportion de bénéficiaires se maintient jusqu'à la tranche d'âge des 14-16 ans. Au-delà de cet âge, les enfants peuvent exercer un travail rémunéré afin de disposer de ressources propres.

moindre mesure les 10-13 ans (16). Enfin, les aides qui interviennent au fur et à mesure des besoins sont le fait des professions intermédiaires, des divorcés, et s'adressent aux enfants plus grands.

Cette enquête souligne l'importance des aides financières versées aux enfants scolarisés et montre qu'il existe une part significative d'échange parmi ces transferts en capital humain. Les mécanismes d'incitation au sein de la famille s'avèrent nombreux : versements réguliers d'argent destinés à favoriser l'autonomie financière de l'enfant, achats des travaux que peuvent rendre les enfants, récompenses pour les jeunes qui travaillent bien à l'école. Dans ce contexte, plusieurs questions importantes restent en suspens. Quel est l'usage de ces aides versées par les parents, en particulier pour l'épargne des plus jeunes (Furnham, 1999) ? Un apprentissage précoce d'une gestion personnelle de l'argent a-t-il une incidence sur les comportements d'endettement ? Les enfants les plus aidés sont-ils amenés au cours de leur période d'activité à rembourser leurs parents des transferts reçus ? Les récompenses scolaires représentent-elles un facteur important dans la réussite des enfants ? Ces interrogations méritent assurément des approfondissements et mettent en évidence la nécessité d'étudier les choix familiaux sur l'ensemble du cycle de vie des individus. □

BIBLIOGRAPHIE

- Accardo J. (1997)**, « Successions et donations en 1994 », *Insee Première*, n° 521.
- Accardo J., Laferrère A. et Verger D. (1996)**, « Héritages et donations », in *Données Sociales*, Insee, Paris, pp. 363-370.
- Altonji J.G., Hayashi F. et Kotlikoff L.J. (1996)**, « The Effects of Income and Wealth on Time and Money Transfers between Parents and Children », *NBER Working Paper*, n° 5522.
- Altonji J.G., Hayashi F. et Kotlikoff L.J. (1997)**, « Parental Altruism and Inter Vivos Transfers: Theory and Evidence », *Journal of Political Economy*, vol. 105, pp. 1121-1166.
- Alvarez R.M. et Nagler J. (2001)**, « Correlated Disturbances in Discrete Choice Models: A Comparison of Multinomial Probit Models and Logit Models », *Political Analysis*, à paraître.
- Andreoni J. (1989)**, « Giving with Impure Altruism: Applications to Charity and Ricardian Equivalence », *Journal of Political Economy*, vol. 97, pp. 1447-1458.
- Arrondel L. et Wolff F.-C. (1998a)**, « La nature des transferts inter vivos en France : investissements humains, aides financières et transmission du patrimoine », *Économie et Prévision*, n° 135, pp. 1-27.
- Arrondel L. et Wolff F.-C. (1998b)**, « Aides et dons au sein de la famille : faits et perspectives théoriques », *Retraite et Société*, n° 24, pp. 29-53.
- Attias-Donfut C. (1995)**, « Le double circuit des transmissions », in Attias-Donfut C., ed., *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État*, Nathan, Paris, pp. 41-82.
- Attias-Donfut C. (1996)**, « Les solidarités entre générations », in *Données Sociales*, Insee, Paris, pp. 317-323.
- Barry C. de, Eneau D. et Hourriez J.-M. (1996)**, « Les aides financières entre ménages », *Insee Première*, n° 441.
- Becker G.S. (1991)**, *A Treatise on the Family*, Harvard University Press, Cambridge.
- Becker G.S. (1993)**, « Nobel Lecture: The Economic Way of Looking at Behavior », *Journal of Political Economy*, vol. 101, pp. 385-409.
- Bernheim B.D., Shleifer A. et Summers L.H. (1985)**, « The Strategic Bequest Motive », *Journal of Political Economy*, vol. 93, pp. 1045-1076.
- Bozon M. (1990)**, « Les loisirs forment la jeunesse », in *Données Sociales*, Insee, Paris, pp. 217-222.
- Bozon M. et Villeneuve-Gokalp C. (1994)**, « Les enjeux des relations entre générations à la fin de l'adolescence », *Population*, vol. 6, pp. 1527-1556.
- Cigno A. (1991)**, *Economics of the Family*, Oxford University Press, Oxford.
- Cox D. (1987)**, « Motives for Private Income Transfers », *Journal of Political Economy*, vol. 95, pp. 508-546.
- Cox D. (1990)**, « Intergenerational Transfers and Liquidity Constraints », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 105, pp. 508-546.
- Crenner E. (1999)**, « Famille, je vous aide », *Insee Première*, n° 631.
- Furnham A. (1999)**, « The Saving and Spending Habits of Young People », *Journal of Economic Psychology*, vol. 20, pp. 677-697.
- Galland O. (1995)**, « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », *Économie et Statistique*, n° 283-284, pp. 33-52.
- Heckman J. (1979)**, « Sample Selection Bias as a Specification Error », *Econometrica*, vol. 47, pp. 153-161.
- Herpin N. et Verger D. (1996)**, « Cadeaux de fin d'années. Fête de l'enfance ou de la famille ? », *Insee Première*, n° 426.
- Herpin N. et Verger D. (1997)**, « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 211-228.
- Insee (1996)**, « L'école, les jeunes et les parents », *Économie et Statistique*, n° 293.

- Keane M. (1992)**, « A Note on Identification in the Multinomial Probit Model », *Journal of Business and Economic Statistics*, vol. 10, pp. 193-200.
- Kessler D., Masson A. et Pestieau P. (1991)**, « Trois vues sur l'héritage : la famille, la propriété, l'État », *Économie et Prévision*, n° 100-101, pp. 1-29.
- Laferrère A. (1988)**, « Une déclaration de succession pour deux décès », *Économie et Statistique*, n° 214, pp. 27-31.
- Laferrère A. (1997)**, « Help to Children's Households: Testing their Motivations on French Data », *mimeo*, Insee, 14^e Journées de Micro-économie Appliquée, juin, Marrakech.
- Laferrère A. (1999)**, « Intergenerational Transmission Models: A Survey », *Geneva Papers on Risk and Insurance*, vol. 24, pp. 2-26.
- Laferrère A. (2000)**, « Les jeunes et le logement : ils sont plus hébergés, vivent plus seuls, sont moins propriétaires », *mimeo*, Insee.
- Lundberg S., Pollak R. et Wales T. (1997)**, « Do Husbands and Wives Pool their Resources ? Evidence from the United Kingdom Child Benefit », *Journal of Human Resources*, vol. 32, pp. 463-480.
- Manning W.G., Duan N. et Rogers W.H. (1987)**, « Monte Carlo Evidence on the Choice between Sample Selection and Two-Part Models », *Journal of Econometrics*, vol. 35, pp. 59-82.
- Marpsat M. (1991)**, « Les échanges au sein de la famille. Héritages, aides financières, garde des enfants et visites aux grands-parents », *Économie et Statistique*, n° 239, pp. 59-66.
- Masson A. (1999)**, « Quelle solidarité générationnelle ? », *Revue Française d'Économie*, vol. 14, pp. 27-90.
- McDonald J. et Moffit R. (1980)**, « The Uses of Tobit Analysis », *Review of Economics and Statistics*, vol. 62, pp. 318-321.
- Paugam S. et Zoyem J.-P. (1997)**, « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 187-211.
- Schoeni R.F. (1997)**, « Private Interhousehold Transfers of Money and Time: New Empirical Evidence », *Review of Income and Wealth*, vol. 43, pp. 423-448.
- Segalen M. (1995)**, « Continuités et discontinuités familiales : approche socio-historique du lien intergénérationnel », in Attias-Donfut C., ed., *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État*, Nathan, Paris, pp. 27-40.
- Thomas D. (1990)**, « Intrahousehold Resource Allocation. An Inferential Approach », *Journal of Human Resources*, vol. 24, pp. 635-696.
- Thomas D. (1993)**, « The Distribution of Income and Expenditure within the Household », *Annales d'Économie et de Statistique*, vol. 29, pp. 109-135.
- Wolff F.-C. (2000a)**, « Transferts monétaires *inter vivos* et cycle de vie », *Revue Économique*, vol. 51, pp. 1419-1452.
- Wolff F.-C. (2000b)**, « Les transferts versés aux enfants et aux parents : altruisme ou échange intertemporel ? », *Économie et Prévision*, n° 142, pp. 67-91.